



AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS
- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 13 au 17 janvier 2020

Tunisie :

- *La Banque centrale de Tunisie (BCT) a publié le 16 janvier 2020 son rapport annuel sur la supervision bancaire en 2018, dans lequel elle évoque une convergence en cours vers les standards Bâlois.*
- *Issue d'un prêt du Trésor français, la ligne de crédit pour les petites et moyennes entreprises et industries (PME-PMI) tunisiennes d'un montant de 30 MEUR est opérationnelle depuis le 15 janvier 2020.*
- *L'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a adopté le 15 janvier 2020 un projet de loi relatif à l'accord de coopération financière tuniso-allemande, portant sur l'obtention de prêts et aides financières d'un montant de 264,5 M EUR.*
- *L'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a validé le 15 janvier 2020 un accord de prêt de 27,3 M EUR de l'Agence Française de Développement (AFD) dédié au financement d'un programme d'appui à la numérisation du secteur de la santé.*

Libye :

- *La Conférence de Berlin sur la Libye se tiendra dimanche 19 janvier 2020.*
- *La Banque centrale de Libye (BCL) a publié les données budgétaires de l'année 2019.*

TUNISIE

- *La Banque centrale de Tunisie (BCT) a publié le 16 janvier 2020 son rapport annuel sur la supervision bancaire en 2018, dans lequel elle évoque une convergence en cours vers les standards Bâlois.*

[La BCT a indiqué dans son rapport](#) que le dispositif de supervision bancaire en Tunisie s'est renforcé en 2018, conformément au plan quinquennal de la supervision bancaire élaboré (période 2016-2020). L'institution poursuit le processus de réformes prudentielles, dont l'objectif est la convergence vers les standards Bâlois. Cet objectif s'inscrit dans le cadre du plan stratégique triennal 2019-2021 de la BCT. Le plan mentionne notamment que les banques et établissements financiers (BEF) devront adopter les normes comptables internationales IFRS (*International financial reporting standards*) d'ici 2021. Fin 2018, la plupart des BEF respectaient les normes prudentielles en vigueur. A noter toutefois que 7 banques résidentes présentaient un ratio de liquidité supérieur à celui autorisé. De même, 9 banques résidentes avaient un ratio crédits / dépôts trop élevé.

- *Issue d'un prêt du Trésor français, la ligne de crédit pour les petites et moyennes entreprises et industries (PME-PMI) tunisiennes d'un montant de 30 MEUR est opérationnelle depuis le 15 janvier 2020.*

La [BCT a diffusé mercredi 15 janvier 2020 sur son site](#) une note aux intermédiaires agréés explicitant les conditions de la convention de don (6 MEUR) et de prêt (24 MEUR) relative à une ligne de crédit française accordée aux petites et moyennes entreprises et industries tunisiennes, la rendant ainsi opérationnelle. Pour rappel, son protocole financier avait été adopté par l'Assemblée des Représentants du Peuple en mars 2019. Tandis que sa composante prêt est destiné aux PME-PMI afin de financer l'achat de biens et services français à un taux d'intérêt de 2,5% en euro, le don (qui ne peut excéder 25% du montant du prêt) a vocation à financer des mesures d'accompagnement, notamment des actions de formation ou d'assistance technique. Le don et le prêt pourront également financer l'acquisition des biens et services tunisiens ou étrangers dans la limite de 30% des concours mis en place. Pour pouvoir être éligibles à ces concours financiers, les PME/PMI tunisiennes doivent avoir un volume d'investissement inférieur ou égal à 15 M TND (y compris les investissements d'extension et les fonds de roulement) et leur capital doit être majoritairement tunisien. A noter que le montant de chaque financement ne peut être inférieur à 100 000 EUR ni supérieur à 2 M EUR. Pour tout projet, l'Intermédiaire Agréé par la BCT devra lui présenter une demande de financement. Celle-ci devra également être adressée au Service Economique près de l'Ambassade de France à Tunis. La Tunisie compte plus de 80 000 PME, représentant plus de la moitié des emplois et 40% du PNB.

- *L'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a adopté le 15 janvier 2020 un projet de loi relatif à l'accord de coopération financière tuniso-allemande, portant sur l'obtention de prêts et aides financières d'un montant de 264,5 M EUR.*

Faisant suite à l'accord de coopération financière tuniso-allemande signé entre les deux gouvernements en avril 2019, l'ARP a adopté le 15 janvier 2020 le projet de loi s'y référant et qui porte sur l'obtention de prêts et aides financières auprès de la Banque allemande de développement (KfW), [selon le l'Economiste maghrébin](#). Le montant global de ces prêts et aides s'élèverait à 264,5 M EUR (252,5 M EUR sous forme de prêts et 12 M EUR sous forme de dons). Ces fonds seraient destinés, entre autres, à des projets dans les domaines du financement des collectivités locales (prêt de 75 M EUR), de la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre du développement rural (prêt de 50 M EUR et don de 2 M EUR), et de la modernisation de la gestion des déchets (don de 10 M EUR).

- *L'Assemblée des Représentants du Peuple a validé le 15 janvier 2020 un accord de prêt de 27,3 M EUR de l'Agence Française de Développement (AFD) dédié au financement d'un programme d'appui à la numérisation du secteur de la santé.*

Dans le cadre de l'appui des bailleurs internationaux au Plan National Stratégique « Tunisie Digitale 2020 » l'ARP a validé le 15 janvier 2020 un accord de prêt de 27,3 M EUR (85 M TND) de l'AFD dédié au financement d'un programme d'appui à la numérisation du secteur de la santé. Ce prêt représente 84,3% du coût total du projet (32,4 M EUR, soit 110 M TND), le reste étant pris en charge par l'Etat tunisien. Les objectifs de ce programme sont la réforme, la modernisation et la digitalisation du secteur public de la santé à travers trois composantes d'investissements : (i) le déploiement d'applications prioritaires du système d'information hospitalier d'une quinzaine d'hôpitaux (dossier médical numérique, archives numériques) ; (ii) le développement d'un système d'archivages d'images médicales et la mise en place de 5 systèmes de télémédecine (télé-cardiologie, télé-périnatalité,

urgence cardiaque, télé-radiologie et télé-échographie obstétricale) ; (iii) l'organisation de conférences et séminaires, ainsi que le développement de compétences professionnelles. Pour rappel, l'AFD s'est engagée au cours des dernières années dans plusieurs projets d'envergure relatifs au secteur de la santé, notamment la construction du nouvel hôpital régional multidisciplinaire à Gafsa (80 M EUR en conversion de dettes) et la modernisation de l'offre de soins du gouvernorat de Sidi Bouzid (prêt de 78,3 M EUR de l'AFD).

LIBYE

- *La Conférence de Berlin sur la Libye se tiendra dimanche 19 janvier 2020.*

L'Allemagne s'apprête à accueillir à Berlin, dimanche 19 janvier, un nouveau sommet international sur la Libye. Le chef du gouvernement d'entente nationale (GEN) reconnu par la communauté internationale, M. Faiez El Serraj, ainsi que le chef de l'Armée nationale libyenne (ANL), M. Khalifa Haftar, [ont tous deux confirmé leur venue à la conférence](#). Cette conférence prend place alors qu'une trêve est entrée en vigueur dimanche dernier, neuf mois après le lancement d'une offensive des troupes de l'ANL vers la capitale. Onze pays ont été également conviés à cette conférence (États-Unis, Russie, Chine, France, Royaume-Uni, Italie, Allemagne, Turquie, Émirats arabes unis, République du Congo, Égypte et Algérie), ainsi que les Nations Unies, l'Union européenne, l'Union africaine et la Ligue arabe. La Tunisie n'a pas été conviée à la conférence. Très peu de communication a été effectuée sur le détail du programme de la Conférence. [Le site d'informations libyen « 218 » aurait reçu une copie du projet de conférence de Berlin](#), qui porterait notamment sur le désarmement et la démobilisation des groupes armés en Libye sous la supervision des Nations Unies, l'embargo sur les armes, la mise en place d'un conseil présidentiel et d'un gouvernement unifié, l'activation des lois de l'État, la réforme économique et le respect du droit international et des droits de l'homme. [Selon un communiqué de l'Élysée](#), le Président de la République a « souligné le risque d'escalade lié au renforcement des interférences militaires étrangères, et la nécessité de consolider le consensus international lors de la Conférence de Berlin en vue d'une sortie de crise par un retour au processus politique sous l'égide des Nations unies. Dans ce contexte, le Président de la République française a clairement condamné les accords récemment signés par le GEN sur les questions maritimes et sécuritaires ainsi que toutes les décisions conduisant à une escalade. Le Président de la République a confirmé à ses yeux l'importance d'un dialogue inter libyen et d'un processus politique impliquant les acteurs régionaux mais surtout l'ensemble des parties prenantes politiques libyennes ».

- *La Banque centrale de Libye (BCL) a publié les données budgétaires de l'année 2019.*

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, les recettes budgétaires atteindraient 33,919 Mds LYD (contre une estimation initiale de 31 Mds LYD) [selon la BCL](#). Il s'agirait pour 92,6% de revenus pétroliers. Les dépenses budgétaires s'élèveraient à 45,814 Mds LYD (contre 46,8 Mds LYD prévu initialement). Les salaires, premier poste de dépense, représenteraient 53% des dépenses publiques totales. Il s'agirait ensuite des biens et services (21%), des subventions (16%) et enfin des dépenses d'investissement public (10%). Concernant les subventions : 58% sont des subventions aux carburants, 21% pour les médicaments, 11% pour l'électricité, 6% pour l'assainissement et 4% pour l'eau. Concernant les dépenses d'investissement : 57,2% étaient destinées à des projets sectoriels, 21,6% à la compagnie pétrolière nationale (National Oil Corporation - NOC), 13,9% à la Compagnie générale d'électricité de Libye (GECOL), et 7,3% aux études supérieures et aux bourses étudiantes. A noter également que selon la BCL, le taux de change sur le marché parallèle se situerait actuellement à 1 USD = 4,08 LYD. L'inflation aurait été négative sur l'année 2019 (-2,2% sur un an). Le PIB en volume atteindrait 49,7 Mds LYD en 2019, soit +5,5% par rapport à 2018 (et +42,4% par rapport à 2017).